

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 12 mars 2019

Délibération n°14 - 2019 relative à la suppression de l'IFTS

*Vu les articles L711-7 et L713-1 du code de l'éducation,
Vu la délibération du conseil de l'IFTS en date du 27 février 2019,
Vu l'avis du comité technique en date du 7 mars 2019,*

Le conseil d'administration approuve la suppression de l'IFTS.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Avis du conseil de l'IFTS / Extrait du PV du comité technique du 7 mars 2019

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13.03.2019

Document mis en ligne le : 13.03.2019